

10083/93

RESTREINT

ENFOPOL 33

"A" ITEM NOTE

to: Permanent Representatives Committee (Part 2)
Council (Justice and Home Affairs)

No. prev. doc.: 9774/93

Subject: Motorcycle gangs

1. The Council is requested to approve the statement in Annex 1 as an "A" item.

When preparing the work programme for 1994, account should be taken of the significant work already carried out on the subject by other international bodies.

2. The reasons for the statement are set out in Annex 2.

The Council noted with interest the paper describing the situation of motorcycle gangs in Member States ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ See proceedings of the former Trevi Group III dated 18 and 19 October 1993 [9768/93, page 9].

Gangs de motards.

Aux chefs des délégations du Groupe de Travail TREVI III.

Lors de leur réunion du 2 juin 1993 les ministres TREVI ont approuvé la décision du Groupe de Travail TREVI III de réaliser une enquête par questionnaire afin de déterminer dans quelle mesure les gangs de motards se livrent à une criminalité organisée dans les Etats membres.

Le Danemark a ensuite distribué un questionnaire. On trouvera ci-joint la synthèse des réponses apportées par les Etats membres.

Sur la base des réponses on peut constater qu'il existe des gangs de motards dans plus de la moitié des Etats membres, et qu'une grande partie de ces groupes sont soit affiliés à de grandes organisations internationales, notamment les Hells Angels et les Bandidos, soit entretiennent des liens avec des gangs similaires dans d'autres pays.

Il est en outre significatif que ces groupes sont, dans une mesure plus ou moins grande, impliqués dans des activités criminelles, principalement le trafic de la drogue, la détention illégale d'armes, les actes de violence et les homicides de même que les atteintes à la propriété d'autrui et d'autres crimes commis dans une intention de lucre.

Les pays qui rencontrent des difficultés quant à l'élucidation des activités criminelles de ces gangs sont tous d'accord pour dire que c'est l'organisation de ces groupes et la discipline très stricte qui y règne qui rendent très difficile à la police de recueillir des informations sur eux.

Plusieurs pays soulignent la nécessité d'un échange d'informations entre les pays ainsi que de la coopération internationale en général comme éléments d'une répression plus efficace des activités criminelles des gangs.

La délégation danoise proposera que le Groupe de Travail TREVI III informe les Hauts Fonctionnaires et à travers ceux-ci les ministres, du résultat de l'enquête, notamment en ce qui concerne la caractère et l'ampleur du problème dans les Etats membres, et la nécessité d'une coopération internationale dans ce domaine, comme les Etats membres l'indiquent dans leurs réponses.

Il est en outre proposé que le Groupe de Travail TREVI III, lors de sa prochaine réunion qui aura lieu les 18 et 19 octobre 1993, examine la question de savoir si la nécessité de la coopération internationale précitée est prise en compte dans les structures de collaboration déjà existantes comme le projet Gangs de Motards d'Interpol cité par plusieurs Etats membres et les relations bilatérales, ou s'il convient de mettre en place des structures ou canaux de coopération complémentaires, éventuellement dans le cadre TREVI.

Synthèse des réponses au questionnaire sur la criminalité des gangs de motards.

Le Luxembourg, l'Italie et la Grèce ont fait savoir que le phénomène n'existe pas dans ces pays.

1. Ampleur et organisation

Belgique - La police connaît environ 15 groupes de motards qui ne font pas partie des Hells Angels ou d'autres organisations internationales similaires mais qui sont, dans une certaine mesure, inspirés par les gangs de motards américains. La taille des groupes est estimée à 10-20 membres.

France - Il existe deux sections des Hells Angels comprenant chacune une trentaine de membres actifs, et une des Bandidos d'environ 20 membres. Il existe en outre une série d'autres clubs de motards dont le nombre de membres est évalué à quelque 200-300 personnes. La plupart de ces groupes sont des supporters des Hells Angels, tandis que quelques uns - surtout ceux du Midi - sont supporters des Bandidos.

Allemagne - La police allemande a enregistré environ 2.500 clubs de motards, dont environ 10-12 l'intéressent. Les 5 clubs suivants ont fait objet d'une investigation approfondie: Hells Angels, Gremium, Bones, Ghost Riders (Yellow) et Ghost Riders (Black). On évalue à plus de 1000 le nombre d'adhérants à ces groupes.

Il n'existe pas encore de sections des Bandidos en Allemagne, mais il y aurait des liens de plus en plus étroits entre les groupes Bones et les Bandidos.

Irlande - Il existe 49 clubs de motocyclistes en Irlande dont 4 peuvent être qualifiés de gangs. Le nombre total de leurs membres est évalué à 1000. Un de ces groupes (Freewheeler Motor Cycle Club de Waterford) a tenu de grandes rencontres de motocyclistes en 1992 et 1993 avec la participation des clubs de motocyclistes d'autres pays européens.

Pays-Bas - Il existe dans ce pays 4 sections des Hells Angels ayant en tout quelque 60 membres, et le groupe Yellow Ghost Riders qui en compte environ 15. De plus, il y a une vingtaine d'autres clubs de motocyclistes dont on ignore l'appartenance. Toutefois, l'un d'eux est connu comme supporter des Hells Angels. Il n'existe aucune relation établie entre les groupes néerlandais et les Bandidos. Les Hells Angels des Pays-Bas entretiennent des liens réguliers avec d'autres sections, notamment au Canada, en France, en Autriche, en Nouvelle Zélande et au Royaume-Uni.

Les Yellow Ghost Riders ont leur base aux Pays-Bas mais opèrent en Allemagne.

Espagne - Le phénomène n'a pas encore pris forme en Espagne. La police connaît toutefois deux bandes (les Bandidos et les Centurions) ayant un comportement semblable à celui des Hells Angels américains. Ces groupes ne comptent qu'un petit nombre

de membres. Leurs liens internationaux se constatent dans leur participation aux rencontres inter-groupes. Il est signalé que les Centurions ont été invités à un bike show organisé par les Hells Angels de France.

Royaume-Uni - Il existe plus de 70 groupes affiliés aux deux groupes principaux: Hells Angels et Outlaw Bikers. Il y a 12 sections des Hells Angels ayant 200 membres à part entière. Les Outlaws comptent quelque 700 membres. A cela s'ajoute un grand nombre de groupes "prospect hangarounds" et de membres honorifiques, pharmaciens, avocats et experts comptables.

On pense que les Midland Outlaws sont une section d'aspirants des Bandidos.

Les visites régulières de ces gangs à d'autres pays européens permettent d'établir qu'ils entretiennent des relations internationales. Les Hells Angels du Royaume-Uni assurent l'inspection d'un groupe aspirant en Afrique du Sud. Le groupe Viking Nomads a des membres domiciliés au Royaume-Uni, en Irlande, en France, en Allemagne et en Italie, et compte s'étendre à la Scandinavie.

Danemark - Il y existe 3 sections des Hells Angels ainsi qu'un groupe aspirant attendant son admission dans cette organisation. Le nombre de membres à part entière est de 38. Sont enregistrés au total 119 gangs de motards ayant en tout 960 membres. La plupart de ces groupes sont sous la tutelle des Hells Angels.

Les Hells angels du Danemark ont en outre des groupes de supporters en Russie et assuraient autrefois l'inspection des groupes en Norvège et Suède jusqu'à ce que ces pays aient eu leurs propres sections des Hells Angels. Les Hells Angels danois continuent à soutenir les groupes finlandais et russes. Dernièrement, les Bandidos se sont également établis aux Danemark, avec 2 groupes à l'essai de 23 membres.

II. Activités criminelles

La criminalité des gangs de motards est définie de la façon suivante:

Belgique - Criminalité liée au trafic de stupéfiants dans une moindre mesure, détention illégale d'armes, violence, vandalisme.

France - Criminalité liée au trafic de stupéfiants, violence (homicide, attentat etc), détention illégale d'armes, vol de motos.

Il s'agit en général d'une criminalité de bande dont l'élucidation est rendue difficile par le mode d'organisation de ces groupes.

Allemagne - Criminalité concernant le trafic de stupéfiants (surtout d'amphétamines) et le trafic d'armes.

La fréquence des voyages des Hells Angels est bien connue. Selon la police danoise, certains voyages au Danemark ont pour but le trafic de stupéfiants. Une investigation est en cours sur une affaire ayant trait à un trafic d'armes entre des gangs de motards allemands et britanniques.

Irlande - Criminalité liée au trafic de stupéfiants, vols, agressions, homicides, détention d'armes illégale, vols de motos, incendies criminels.

La criminalité est transfrontalière en ce qui concerne le trafic de stupéfiants et les vols de motos. L'élucidation de la criminalité est rendue difficile par l'organisation secrète et compacte de ces groupes.

Pays-Bas - Les renseignements dont dispose la police montrent que les gangs de motards se livrent au racket des employés de restaurants et de bars, au trafic de stupéfiants dans une mesure limitée (surtout d'amphétamines), et au proxénétisme.

Cette criminalité est souvent accompagnée d'actes de violence.

D'après les nombreux appels venus de l'étranger on peut constater que les Hells Angels néerlandais sont actifs partout dans le monde - sans qu'il soit possible d'indiquer combien de leurs activités sont criminelles. L'élucidation de la criminalité commise par les Hells Angels est rendue difficile par le caractère fermé des organisations, qui rend impossible l'infiltration des groupes et la collecte d'informations sur leurs activités. Il est souligné que, de plus en plus, les Hells Angels ne portent d'emblèmes sur le dos etc que lors des rencontres des clubs, ce qui rend leur identification difficile dans les autres circonstances.

Espagne - Jusqu'ici aucun signe de l'existence d'une criminalité organisée des gangs de motards.

Royaume-Uni - Criminalité liée au trafic de stupéfiants, trafic d'armes, vols de voitures et motos, fraude sur les cartes de crédit, blanchiment de l'argent, racket et violence.

L'élucidation de la criminalité est rendue difficile par le fait que les Hells Angels se servent d'aspirants ou de volontaires pour l'exécution matérielle des infractions.

On pense que la criminalité liée au trafic des stupéfiants et des armes est de caractère transfrontalier.

L'élucidation de cette criminalité est rendue difficile par le manque de possibilités d'infiltration.

L'investigation et la poursuite pénale sont rendues difficiles par le fait que les Hells Angels sont soumis à la loi du silence.

Danemark - Criminalité liée au trafic des stupéfiants (surtout d'amphétamines), détention illégale d'armes, séquestration de personnes, racket, vols de voitures et de motos, homicides,

violence et menaces.

Les actes criminels sont exécutés de manière professionnelle et souvent sous le couvert d'une activité légale. Plusieurs des actes criminels sont de caractère transfrontalier, par exemple le trafic de stupéfiants et l'écoulement illégal notamment de voitures et de motos.

L'élucidation des activités criminelles est rendue difficile par la densité de l'organisation et la discipline stricte qui règne dans les groupes, limitant la possibilité de la police d'obtenir des renseignements sur leurs activités.

L'investigation et la poursuite pénale se heurtent également au silence imposé aux membres par le groupe et aux victimes et témoins par la menace et d'autres formes d'intimidation.

III. Evolution

France - Deux nouvelles sections des Hells Angels ont été créées depuis 1989 et le nombre de clubs de moindre importance s'est accru. La première section des Bandidos s'est installée en 1989, déclenchant des luttes au pouvoir avec les Hells Angels. On prévoit que les groupes chercheront à consolider leur position par une rivalisation continue.

Allemagne - Le nombre de clubs augmente régulièrement depuis la fin des années 1960. La criminalité a changé de caractère et comprend maintenant, en plus des actes de violence, le trafic de stupéfiants, la détention illégale d'armes, et le proxénétisme.

L'ouverture des frontières rendra plus difficile l'investigation des liens internationaux des groupes. En se basant sur le contact existant entre les gangs de motards allemands et les Bandidos du Danemark, on peut prévoir la création d'une section Bandidos en Allemagne.

Irlande - Le nombre de clubs a augmenté et leurs liens internationaux sont devenus plus étroits. Il semble possible que les groupes deviennent de plus en plus professionnels dans l'exécution de leurs activités criminelles liées au trafic de stupéfiants et à la violence.

Pays-Bas - Les clubs se sont davantage organisés, ce qui rend leur infiltration plus difficile. Les membres se montrent de plus en plus en "civile" en dehors des clubs. La violence ne constitue plus le domaine principal des activités criminelles des groupes mais comprend maintenant également la prostitution, les jeux illégaux et le trafic de stupéfiants. Tout porte à penser que cette évolution se poursuivra.

Royaume-Uni - Après une stagnation de quelques années, les Hells Angels et les Outlaw Bikers se sont mis à recruter de nouveaux membres à un rythme accéléré. Les groupes se servent d'un équipement de plus en plus sophistiqué - notamment du matériel de surveillance.

Danemark - Des groupes de plus en plus nombreux se sont implantés dans le pays, et les Hells Angels surtout ont renforcé leur affiliation directe à des groupes d'autres pays. Le groupe Bandidos de son côté a pris pied au Danemark. Ajoutons que les gangs de motards attirent de plus en plus des éléments criminels. La criminalité prend un caractère de plus en plus professionnel, et de par sa nature, vise de plus en plus les activités illégales lucratives.

IV. Répression.

France - La coopération internationale se fait à travers Le Projet Gangs de Motards d'Interpol.

La France propose une collaboration entre les groupes d'experts nationaux.

Allemagne - Met l'accent sur l'importance d'une coopération internationale sous forme d'échange d'informations. Des réunions et des conférences - comme celles ayant déjà lieu dans le cadre d'Interpol - sont de valeur inestimable puisqu'il s'y crée des liens avec des experts d'autres pays.

Irlande - En ce qui concerne la répression de la criminalité des gangs de motards, l'Irlande a établi un lien plus étroit avec le National Criminal Intelligence Service de Londres (N.C.I.S.). Il est prévu que le TREVI permettra la mise en place de relations similaires avec les autres Etats membres, à travers d'une part les contacts personnels, d'autre part l'échange d'informations.

Pays-Bas - Une coopération internationale existe notamment à travers Interpol. Les Pays-Bas estiment nécessaire la centralisation des renseignements au niveau national. Le regroupement des informations au niveau international, éventuellement en collaboration avec Interpol, pourrait permettre d'établir plus rapidement l'évolution interne des groupes.

Espagne - Afin de pouvoir suivre l'évolution, une coopération internationale - comme celle pratiquée dans le Projet Gangs de Motards d'Interpol - est considérée comme nécessaire.

Royaume-Uni - Depuis novembre 1992, un fonctionnaire de police est affecté au Organised Crime Unit du National Criminal Intelligence Service dont la tâche est de recueillir et d'analyser les informations sur les gangs de motards. Le service obtient ses informations par le moyen des officiers de liaison de chaque circonscription de police. En outre, des stages sont organisés qui portent sur la criminalité des gangs de motards. La coopération internationale opère à travers le Projet Gangs de Motards d'Interpol. Ce projet a permis d'améliorer la collaboration naturelle ainsi que la communication entre les différentes instances de répression de ce type de criminalité.

Danemark -En 1989 une unité spéciale de renseignements a été créée en vue de recueillir et d'analyser les informations concernant les gangs de motards. Cette unité apporte des informations tant au niveau national qu'international et élabore des rapports de situation et des exposés d'investigation opérationnels destinés aux autorités policières locales. Celles-ci adressent à cette unité des rapports selon une procédure établie.

Depuis 2-3 ans la police danoise effectue un sérieux effort d'investigation des gangs de motards. Les résultats obtenus jusqu'ici ont abouti à l'étude d'un projet de mise en place d'un réseau de contact spécial entre les autorités policières locales, et d'aménagement du système informatique central visant à réaliser des analyses plus ciblées. Les autorités judiciaires danoises ont en outre élaboré un Guide d'instruction des procès mettant en cause les gangs de motards.

Au niveau international il existe une coopération sur l'échange d'informations à travers Interpol. Par ailleurs un projet "gang de motards" particulier a été créé dans le cadre de la coopération policière et douanière inter-nordiques.

Le Danemark tire une expérience positive des relations étroites qu'entretiennent les unités de renseignements opérant dans les domaines des stupéfiants et des gangs de motards.